

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 AVRIL 2020

LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR SE MOBILISE POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Depuis le 16 mars, de nombreuses entreprises du cuir (secteur industriel et distribution) sont à l'arrêt en raison des mesures sanitaires. Les acteurs de l'amont de la filière* et notamment le secteur des négociants en cuirs et peaux bruts représentés par le Syndicat Général des Cuirs et Peaux, sont toujours très actifs sur le terrain et poursuivent leur mission de collecte de peaux. En contact direct avec les abattoirs, leur engagement est indispensable pour assurer l'approvisionnement alimentaire des français.

En raison des mesures de protection des salariés à mettre en place, les autres secteurs industriels de la filière doivent revoir leur organisation avant de pouvoir redémarrer leur activité. Les entreprises doivent notamment mettre au point des procédures de distanciation, fournir suffisamment d'équipements en masques, en gants et en gel hydroalcoolique, et obtenir l'accord unanime des syndicats. Ces négociations sont en cours.

A l'heure actuelle, la France a concentré tout l'approvisionnement en masques FFP2 (les plus protecteurs) pour l'ensemble du personnel de santé. Quant aux masques destinés aux entreprises, ils sont actuellement en cours de fabrication, mais la demande reste très forte.

En ces temps de pénurie, et pour soutenir les entreprises dans leur équipement sanitaire, le Conseil National du Cuir a décidé de prendre en charge la fourniture de masques et de gel hydrolalcoolique pour toute la Filière Française du Cuir. La première commande représente à ce jour 200 000 masques (lavables 10 fois à 60°) et 7 000 litres de solution hydroalcoolique. Un budget de 1 400 000 d'euros a donc été adopté pour permettre aux entreprises industrielles de reprendre une activité et aux détaillants d'être équipés en sortie de crises. Selon les besoins, la commande du CNC pourra monter jusqu'à 500 000 masques et la quantité de gel pourra être doublée.

Le Conseil National du Cuir a fait appel à deux fournisseurs français, acteurs de la filière: CHAMATEX (société de textile) et ATC Tannery Chemicals (société de produits chimiques). La réception des premières commandes est prévue pour la fin du mois d'avril. Le secteur de la distribution des produits finis (chaussures, maroquinerie, ganterie) étant à l'arrêt total sur décision gouvernementale, les entreprises industrielles seront les premières à en bénéficier. Il appartiendra par la suite à chacun de prévoir des plans de poursuite d'activité et de s'équiper en conséquence.

Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir: « La première préoccupation des entreprises est d'abord d'assurer la sécurité des salariés. Ensuite, lorsque cette disposition sera remplie, la production pourra repartir mais une grande inconnue demeure sur le futur comportement des consommateurs. Nous devons réfléchir à des plans de continuité des entreprises afin que l'économie ne s'arrête pas et éviter des défaillances d'entreprises. En attendant, je tiens à féliciter les actions menées par certains acteurs de la filière qui ont démontré leur engagement et leur solidarité envers les français. C'est dans ces moments-là que nous devons être exemplaires et responsables! »



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

* Constitué sous forme de Confédération, le Conseil National du Cuir regroupe 20 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

Les acteurs de la filière sont :

- Les Organisations Professionnelles de la production : Confédération Nationale de l'Elevage, Fédération Nationale de l'Industrie et des Commerces en Gros des Viandes, Confédération Française de la Boucherie-Charcuterie, Traiteurs, Syndicat des Industries Françaises des Coproduits Animaux, Syndicat Général des Cuirs et Peaux.
- Les Organisations Professionnelles de la transformation : Fédération de la Tannerie-Mégisserie, Syndicat de l'Industrie Chimique Organique de Synthèse et de Biochimie.
- Les Organisations Professionnelles de la fabrication : Fédération Française de la Chaussure, Fédération Française de la Maroquinerie, Articles de Voyage, Chasse-Sellerie, Gainerie, Bracelets Cuir, Fédération Française de la Ganterie, Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection, Chambre Syndicale des Bottiers de France, Fédération des Syndicats de Négociants en Cuirs et Crépins de France et Professionnels connexes, Syndicat des Réparateurs Industriels de la Chaussure, Chambre Syndicale Nationale des Podo Orthésistes.
- Les Organisations Professionnelles de la distribution : Union Française des Distributeurs Grossistes et Importateurs de Chaussures, Fédération des Enseignes de la Chaussure, Fédération Nationale des détaillants en Chaussures, Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et Voyage, Union Sport&Cycle.

LE CONSEIL NATIONAL DU CUIR

La confédération regroupe 20 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR

- 9 400 entreprises. dont les savoir-faire sont exceptionnels, maîtrisés et reconnus à l'international
- 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 10,6 milliards d'euros à l'export
- 130 000 personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, de la distribution d'articles de cuirs.
- 4^{ème} exportateur mondial
- 3^{ème} exportateur mondial des cuirs et peaux bruts.
- 3^{ème} exportateur mondial d'articles de maroquinerie.

